

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 9 DÉCEMBRE 2024  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**Question n°35**

**Objet : INFORMATIONS - DECISIONS DU PRESIDENT**

L'an deux mille vingt quatre, le neuf décembre, à 20 heures 00

Le Conseil Communautaire, légalement convoqué le 3 décembre 2024 s'est réuni, Gymnase Robert Henry - 14 Avenue Marguerite - 95 600 EAUBONNE, en séance publique sous la présidence de Yannick BOËDEC.

Étaient présents :

Yannick BOËDEC, Xavier MELKI, Xavier HAQUIN, Philippe ROULEAU, Bernard JAMET, Jean-Christophe POULET, Marie-José BEAULANDE, Pascal SEIGNÉ, Gérard LAMBERT-MOTTE, Sandra BILLET, Miloud GOUAL, Michel VALLADE, Philippe AUDEBERT, Bernard TAILLY, Patrick BOULLÉ, Philippe BARAT, Benoît BLANCHARD, Daniel PORTIER, Gilles GASSENBACH, Jean AUBIN, Jacqueline HUCHIN, Marie-Christine CAVECCHI, Johann ROS, Monique BAQUIN, Joëlle DUPUY, Françoise GONZALEZ, Evelyne LARGENTON, Annie TOUSSAINT, Marie-Françoise JOLLY, Françoise NORDMANN, JEZEQUEL Marie-Pierre, Marie-Evelyn CHRISTIN, Jean-Michel DETAVERNIER, Laurent GORZA, Nadine PORCHEZ, Maryse MENEY, Henri FERNANDEZ, Laurence TROUZIER-EVEQUE, Jean-Charles RAMBOUR, Carole CAUZARD, Bernard LE DUS, Etienne LE BECHEC, Dalila KHORBI, Sylvia CERIANI, Gilbert AH-YU, Christine MATTEI, Zouina MENNAD, Laetitia BOISSEAU-STAL, Grégoire DUBLINEAU, Fatima MOUSSI, Stéphane GUIBOREL, Nathalie CAPBLANC, Stéphane ROUSSAKOVSKY, Stéphane LARTIGUE, Eric BOSCH, Frédéric PURGAL, Aline ROGER, Olivier DALMONT, Fazila DEHAS, Sophie SAND, Nathalie JOLLY, Cyril JOLY, Arnaud LARMURIER, Xavier DUBOURG, Youcef KHINACHE, Saliha DAHMANI, Célia JACQUET-LEGER, Carole CHESNEAU, Camille CARON, Régis PEDANOU, Sophie FERREIRA, Lucie MICCOLI, Sarah NEROZZI-BANFI, Paul MAUGIS

Étaient absents excusés et représentés :

Florence PORTELLI par Xavier MELKI  
Nicole LANASPARE par Yannick BOËDEC  
Pierre LE BEL par Gérard LAMBERT-MOTTE  
Didier LEDEUR par Benoît BLANCHARD  
Carole FAIDHERBE par Lucie MICCOLI  
Thomas COTTINET par Marie-Françoise JOLLY  
Franck GAILLARD par Patrick BOULLÉ  
Sabrina FORTUNATO par Etienne LE BECHEC  
Nicolas KOWBASIUK par Laetitia BOISSEAU-STAL  
Tom MORISSE par Marie-José BEAULANDE

Étaient absents excusés :

Marc SCHWEITZER, Nicolas PONCHEL, Darine BOUADIS

Yannick BOËDEC, Président, ouvre la séance à 20h05

Secrétaire de Séance : Nathalie CAPBLANC,

**N°D\_2024\_165**

Nombre de membres en exercice : 87  
 Nombre de présents : 74  
 Nombre de pouvoirs : 10  
 Nombre de votant : 0

Le Conseil Communautaire,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts de la CA Val Parisis,

Vu la délibération N° D/2020/59 du Conseil communautaire du 9 juillet 2020 relative aux délégations du Conseil communautaire au Président,

**PREND ACTE** des décisions qui ont été prises depuis la dernière séance du Conseil communautaire :

Date	N° Décision	OBJET
24/09/2024	d/3.5.3/2024/221	CONVENTION D'UTILISATION DE L'AQUAVAL-CENTRE AQUATIQUE ALICE MILLIAT AU PROFIT DU MNS CHRISTOPHE BOUREGBI
04/07/2024	d/1.4.1/2024/222	CONTRAT DE PRESTATION AVEC LA SOCIETE NILFISK
04/07/2024	d/1.4.1/2024/223	CONTRAT DE LOCATION AVEC LA SOCIETE NILFISK POUR L'AQUAVAL
04/07/2024	d/7.5/2024/224	DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS VERT – FONDS D'ACCELERATION DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE DES TERRITOIRES – DANS LE CADRE DES TRAVAUX DE REFECTION COMPLETE DE LA FACADE VITREE DE LA PISCINE LES GRANDS BAINS DU PARISIS A HERBLAY-SUR-SEINES
04/07/2024	d/3.5.3/2024/225	AVENANT CONVENTION JOP DELEGATION SUISSE AQUAVAL
04/07/2024	d/1.1/2024/226	ATTRIBUTION MARCHE MS2 A2021-02 - MARCHE DE REQUALIFICATION VOIRIE ET RESEAUX DIVERS (ASSAINISSEMENT, ENFOUISSEMENT DES RESEAUX SECS) Y COMPRIS AMENAGEMENTS PAYSAGERS DES BERGES DES QUAIS DE SEINE
04/07/2024	d/1.4.1/2024/227	CONTRAT DE LOCATION O2 AVEC LA SOCIETE AIR PRODUCTS POUR L'AQUAVAL
05/07/2024	d/8.9/2024/228	CONVENTION DE PARTENARIAT DANS LE CADRE DU FESTIVAL LES P'TITES OREILLES
05/07/2024	d/7.5/2024/229	DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS VAL D'OISE TERRITOIRES -FONDS DEPARTEMENTAL D'AIDES A L'INVESTISSEMENT DES COLLECTIVITES DANS LE CADRE DU REAMENAGEMENT DES ESPACES ET DES COLLECTIONS DE LA MEDIATHEQUE MAURICE GENEVOIX A EAUBONNE
05/07/2024	d/7.5/2024/230	DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION GENERALE DE DECENTRALISATION (DGD) 2025 POUR LES BIBLIOTHEQUES

« Conformément aux dispositions du Code de Justice administrative, le Tribunal administratif de Cergy-Pontoise peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la plus tardive des dates suivantes :

- date de sa réception en Sous-préfecture d'Argenteuil

- date de sa publication

- ou à compter de sa notification, notamment en matière de droit de préemption.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant le Président de la CA Val Parisis, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux de deux mois qui recommencera à courir soit :

- à compter de la notification de la réponse du Président de la CA Val Parisis,

- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse pendant ce délai

Cet acte est publié sur le site internet: [www.valparisis.fr](http://www.valparisis.fr).»

## N°D\_2024\_165

		PUBLIQUES DANS LE CADRE DE LA RENOVATION DU BATIMENT DE LA MEDIATHEQUE MAURICE GENEVOIX A EAUBONNE
08/07/2024	d/8.8.5/2024/231	CONVENTION D'ACCOMPAGNEMENT A L'INSTALLATION ET LE SUIVI D'UN RUCHER
08/07/2024	d/8.8.5/2024/232	CONTRAT DE CONTROLE ET MAINTENANCE D'AGRES SPORTIFS BOIS BARRACHIN_BEAUCHAMP
08/07/2024	d/8.8.5/2024/233	CONTRAT DE CONTROLE ET MAINTENANCE D'AGRES SPORTIFS_PARCS D'ACTIVITES FREPILLON
09/07/2024	d/3.5.3/2024/234	CONVENTION D'UTILISATION DE L'AQUAVAL-CENTRE AQUATIQUE ALICE MILLIAT AU PROFIT DU LYCEE JACQUES PREVERT
09/07/2024	d/3.5.3/2024/235	CONVENTION D'UTILISATION DE L'AQUAVAL - CENTRE AQUATIQUE ALICE MILLIAT AU PROFIT DE L'ASSOCIATION LTL
09/07/2024	d/1.4/2024/236	CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN CHIEN DE PATROUILLE AFFECTE AU SERVICE DE LA POLICE MUNICIPALE MUTUALISEE
09/07/2024	d/3.5.3/2024/237	CONVENTION D'UTILISATION DE L'AQUAVAL-CENTRE AQUATIQUE ALICE MILLIAT AU PROFIT DU LYCEE LOUIS JOUVET
09/07/2024	d/3.5.3/2024/238	CONVENTION D'UTILISATION DE L'AQUAVAL-CENTRE AQUATIQUE ALICE MILLIAT AU PROFIT DU COLLEGE WANDA LANDOWSKA
09/07/2024	d/3.5.3/2024/239	CONVENTION D'UTILISATION DE L'AQUAVAL-CENTRE AQUATIQUE ALICE MILLIAT AU PROFIT DE L'ASSOCIATION DU COLLEGE WANDA LANDOWSKA
09/07/2024	d/3.5.3/2024/240	CONVENTION D'UTILISATION DE L'AQUAVAL-CENTRE AQUATIQUE ALICE MILLIAT AU PROFIT DE LA DELEGATION SRI LANKAISE
10/07/2024	d/3.5.3/2024/241	CONVENTION D'UTILISATION DE LA PISCINE INTERCOMMUNALE D'HERBLAY-SUR-SEINE AU PROFIT DU SDIS95
10/07/2024	d/1.1/2024/242	AVENANT 1 AMO DSP PARKINGS 2023-32
10/07/2024	d/3.5.3/2024/243	CONVENTION DE MISE A DISPOSTION EMPLACEMENT LE GOUT DU TERROIR LA TOQUE ET LA PELLE
10/07/2024	d/3.5.3/2024/244	CONVENTION DE MISE A DISPOSTION EMPLACEMENT LE GOUT DU TERROIR LES BOCAUX DE JEANNE
10/07/2024	d/3.5.3/2024/245	CONVENTION DE MISE A DISPOSTION EMPLACEMENT LE GOUT DU TERROIR COMPAGNONS DE L'ASPERGE ET DE LA VIGNE
10/07/2024	d/3.5.3/2024/246	CONVENTION DE MISE A DISPOSTION EMPLACEMENT LE GOUT DU TERROIR INTERBEV
16/07/2024	d/3.5.3/2024 /247	CONVENTION D'UTILISATION DES NYMPHEAS DU PARISIS-CENTRE AQUATIQUE DE PIERRELAZE AU PROFIT DE L'ASSOCIATION ASHN
11/07/2024	d/1.1/2024/248	ATTRIBUTION DES PRIMES AUX CANDIDATS RETENUS DANS LE CADRE DE LA CONSULTATION RELATIVE A LA DESIGNATION D'UN MAITRE D'ŒUVRE POUR LA CONSTRUCTION D'UN NOUVEAU SIEGE D'AGGLOMERATION (2024-02)
18/07/2024	d/3.5.3/2024/249	CONVENTION DE MISE A DISPOSITION EMPLACEMENT PLAINE DE VIE

« Conformément aux dispositions du Code de Justice administrative, le Tribunal administratif de Cergy-Pontoise peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la plus tardive des dates suivantes :

- date de sa réception en Sous-préfecture d'Argenteuil
- date de sa publication

- ou à compter de sa notification, notamment en matière de droit de préemption.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant le Président de la CA Val Parisis, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux de deux mois qui recommencera à courir soit :

- à compter de la notification de la réponse du Président de la CA Val Parisis,
- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse pendant ce délai

Cet acte est publié sur le site internet: [www.valparisis.fr](http://www.valparisis.fr)»

## N°D\_2024\_165

29/08/2024	d/7.5/2024/250	DEMANDE DE SUBVENTIONS AU TITRE DU PROGRAMME EAU ET CLIMAT DE L'AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE DANS LE CADRE DE TRAVAUX DE GAINAGE D'UN RESEAU D'ASSAINISSEMENT UNITAIRE AVENUE DES CERISIERS A SANNOIS
02/09/2024	d/3.5.3/2024/251	CONVENTION D'UTILISATION DE LA PISCINE INTERCOMMUNALE D'HERBLAY-SUR-SEINE AU PROFIT DE L'ASHN
22 /07/2024	d/3.5.3/2024/252	CONVENTION D'OCCUPATION DOMANIALE DU CENTRE AQUATIQUE INTERCOMMUNAL LES OCEANIDES AVEC L'AMICALE CLUB SPORTIF CORMEILLAIS – SECTION NATATION - (ACSC)
23/07/2024	d/8.8.1/2024/253	AUTORISATION DE RÉALISATION DE TRAVAUX DE POSE D'UN COLLECTEUR D'EAUX USEES DANS UNE VOIE PRIVEE (ALLEE DE LA MAZURE A SAINT-LEU LA FORET) ATTENANTE AUX PARCELLES BM0080, BM0591, BM0592, BM0593, BM0594, BM0605. M. ET MME LE NOAN
23/07/2024	d/8.9/2024/254	CONVENTION DE PRESTATION AVEC L'ASSOCIATION MUSIQUE EN HERBE POUR DEUX RENCONTRES MUSICALES PARENTS ENFANTS MÉDIATHÈQUE ANDRE MALRAUX (ERMONT)
23/07/2024	d/8.9/2024/255	CONVENTION DE PRESTATION AVEC LA SARL « LES PETITES LUMIERES » RELATIF À UN ATELIER « GOÛTER PHILO » MÉDIATHÈQUE ANDRE MALRAUX (ERMONT)
18/07/2024	d/3.5.3/2024/256	CONVENTION DE MISE A DISPOSITION EMPLACEMENT MEZECOGESTE
18/07/2024	d/3.5.3/2024/257	CONVENTION DE MISE A DISPOSITION EMPLACEMENT LA PASTEQUE
25/07/2024	d/1.1/2024/258	ATTRIBUTION DU MARCHE 2024-29 - MARCHE DE FINALISATION D'UNE MISSION D'ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE POUR UNE ETUDE DE FAISABILITE RELATIVE A L'INSTALLATION D'UNE UNITE DE MICRO-METHANISATION
25/07/2024	d.7.5/2024/259	DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA REGION ILE DE FRANCE AU TITRE DU PLAN VELO REGIONAL POUR LA REQUALIFICATION DE LA CHAUSSE JULES CESAR
5/07/2024	d/3.5.3/2024/260	CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC POUR L'IMPLANTATION ET L'EXPLOITATION DE DISTRIBUTEURS AUTOMATIQUES DE BOISSONS ET DE PRODUITS ALIMENTAIRES
26/07/2024	d/8.8.1/2024/261	AUTORISATION DE RÉALISATION DE TRAVAUX DE POSE D'UN COLLECTEUR D'EAUX USEES DANS UNE VOIE PRIVEE (ALLEE DE LA MAZURE A SAINT-LEU LA FORET) ATTENANTE AUX PARCELLES BM0080, BM0591, BM0592, BM0593, BM0594, BM0605. M. ET MME MACQUET
26/07/2024	d/8.8.1/2024/262	AUTORISATION DE RÉALISATION DE TRAVAUX DE POSE D'UN COLLECTEUR D'EAUX USEES DANS UNE VOIE PRIVEE (ALLEE DE LA MAZURE A SAINT-LEU LA FORET) ATTENANTE AUX PARCELLES BM0080, BM0591, BM0592, BM0593, BM0594, BM0605. M. ET MME DESPRES
26/07/2024	d/8.8.1/2024/263	AUTORISATION DE RÉALISATION DE TRAVAUX DE POSE D'UN COLLECTEUR D'EAUX USEES DANS UNE VOIE PRIVEE (ALLEE DE LA MAZURE A SAINT-LEU LA FORET) ATTENANTE AUX PARCELLES BM0080, BM0591, BM0592, BM0593, BM0594, BM0605.

« Conformément aux dispositions du Code de Justice administrative, le Tribunal administratif de Cergy-Pontoise peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la plus tardive des dates suivantes :

- date de sa réception en Sous-préfecture d'Argenteuil
- date de sa publication

- ou à compter de sa notification, notamment en matière de droit de préemption.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant le Président de la CA Val Parisis, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux de deux mois qui recommencera à courir soit :

- à compter de la notification de la réponse du Président de la CA Val Parisis,
- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse pendant ce délai

Cet acte est publié sur le site internet: [www.valparisis.fr](http://www.valparisis.fr)»

**N°D\_2024\_165**

		M. ET MME PIERRE
26/07/2024	d/8.8.1/2024/264	AUTORISATION DE RÉALISATION DE TRAVAUX DE POSE D'UN COLLECTEUR D'EAUX USEES DANS UNE VOIE PRIVEE (ALLEE DE LA MAZURE A SAINT-LEU LA FORET) ATTENANTE AUX PARCELLES BM0080, BM0591, BM0592, BM0593, BM0594, BM0605. M. ET MME DAHENE
26/07/2024	d/8.8.1/2024/265	AUTORISATION DE RÉALISATION DE TRAVAUX DE POSE D'UN COLLECTEUR D'EAUX USEES DANS UNE VOIE PRIVEE (ALLEE DE LA MAZURE A SAINT-LEU LA FORET) ATTENANTE AUX PARCELLES BM0080, BM0591, BM0592, BM0593, BM0594, BM0605. SYLVIANE LUCE SARL IMMOBILIER
01/08/2024	d/1.1/2024/266	ATTRIBUTION DU MARCHE 2024-21 - MARCHE D'AMENAGEMENT DE CONSIGNES A VELOS AUX ABORDS DES GARES DE TAVERNY ET DE BEAUCHAMP

Fait et délibéré ce jour à Eaubonne.

« Conformément aux dispositions du Code de Justice administrative, le Tribunal administratif de Cergy-Pontoise peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la plus tardive des dates suivantes :

- date de sa réception en Sous-préfecture d'Argenteuil  
- date de sa publication

- ou à compter de sa notification, notamment en matière de droit de préemption.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant le Président de la CA Val Parisis, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux de deux mois qui recommencera à courir soit :

- à compter de la notification de la réponse du Président de la CA Val Parisis,  
- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse pendant ce délai

Cet acte est publié sur le site internet: [www.valparisis.fr](http://www.valparisis.fr).»